



Luxembourg, le 3 novembre 2021

## Déclaration de la Banque centrale du Luxembourg (BCL) pour la Conférence des Nations Unies sur les changements climatiques (COP26)

Le changement climatique est un défi mondial qui affecte l'environnement, l'économie et la société. Si la responsabilité première de la lutte contre le changement climatique incombe aux gouvernements, les banques centrales ont un rôle à jouer, dans le cadre de leur mandat.

Il est essentiel pour les banques centrales de comprendre l'impact potentiel du changement climatique sur les principales variables macroéconomiques et de déterminer les risques que le changement climatique fait peser sur le secteur financier, afin de pouvoir s'acquitter de leurs tâches et de remplir leurs mandats.

Le Réseau des banques centrales et des superviseurs pour le verdissement du système financier (NGFS) contribue aux efforts mondiaux pour atteindre les objectifs de l'Accord de Paris, en promouvant la gestion des risques et la mobilisation des capitaux dans le système financier, afin de favoriser les investissements verts.

La Banque centrale du Luxembourg (BCL), en tant que membre du NGFS, soutient la déclaration du NGFS pour la Conférence des Nations Unies sur les changements climatiques (COP26). La BCL est impliquée dans plusieurs groupes de travail (GT) du NGFS, notamment le GT macrofinancier, le GT sur le renforcement de la finance verte, et le GT sur la recherche.

En plus d'adhérer à la déclaration du NGFS, et s'en tenant à son domaine de compétence, la BCL publie cette déclaration individuelle, qui vise à souligner les efforts croissants de la banque centrale, dans le cadre de son mandat, pour intégrer la durabilité dans ses opérations.

Cette déclaration se base sur les recommandations du rapport du NGFS « Un appel à l'action » mais se réfère uniquement à celles qui sont pertinentes au regard du mandat et des activités de la BCL. Elle est sans préjudice des missions de la BCL au sein du Système européen de banques centrales / Eurosystem et reste dans les limites du cadre juridique applicable.



## **Intégration des risques liés au climat dans le suivi de la stabilité financière**

La BCL a entrepris une analyse de l'intensité carbone des portefeuilles des secteurs bancaire et des fonds d'investissement luxembourgeois. Les résultats de cette évaluation ont été publiés dans la Revue de stabilité financière 2021 de la BCL.

La BCL prévoit de continuer à surveiller les risques liés à la transition des investissements du secteur financier vers des activités et des actifs verts.

## **Intégration des facteurs de durabilité dans la gestion de portefeuilles détenus en propre**

### **Portefeuilles autres que ceux détenus à des fins de politique monétaire**

La BCL continue d'augmenter la part des fonds propres investis selon les principes environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG).

Les réserves de change sont désormais presque entièrement investies en obligations vertes ou dans d'autres investissements durables et responsables.

Les investissements du Fonds de pension de la Banque ont également été orientés vers des actifs durables, plus de 80 % des investissements en actions du Fonds étant conformes aux principes ESG. Les investissements en obligations vertes du Fonds représentaient 28 % de tous les investissements en obligations à la fin de 2020, un pourcentage que la BCL entend encore augmenter.

Les investissements de la BCL sont régulièrement contrôlés sur la base des données fournies par un consultant externe spécialisé dans l'analyse ESG. L'accent mis sur les investissements durables et responsables sera intégré dans les directives de la politique d'investissement et dans le cadre de la gestion des actifs.

Conformément à la « Position commune concernant les investissements durables liés au changement climatique dans les portefeuilles autres que ceux détenus à des fins de politique monétaire », décidée par le Conseil des gouverneurs de la Banque centrale européenne (BCE) le 4 février 2021, la BCL s'efforce de commencer à publier les informations relatives au climat de ses portefeuilles autres que ceux détenus à des fins de politique monétaire d'ici 2023. Celles-ci s'appuieraient sur les recommandations du Groupe de travail sur la publication d'informations financières relatives au climat (*Task Force on Climate-related Financial Disclosures - TCFD*), en commençant par la catégorie « métriques et objectifs ».

La BCL contribue actuellement aux travaux du NGFS sur la publication d'informations relatives au risque climatique des portefeuilles des banques centrales.



## Politique monétaire

Conformément à la décision du Conseil des gouverneurs de la BCE du 8 juillet 2021 au sujet de la nouvelle stratégie de politique monétaire de l'Eurosystème, la BCL contribue au plan d'action et à la feuille de route de l'Eurosystème visant à poursuivre l'intégration des questions liées au changement climatique dans le cadre de la politique monétaire.

La BCL participe aux travaux du NGFS sur la politique monétaire et le changement climatique.

## Renforcer la prise de conscience, développer la capacité intellectuelle et encourager l'assistance technique et le partage des connaissances

La BCL s'engage à renforcer ses capacités en matière de finance durable et à s'appuyer sur le matériel du NGFS pour développer les compétences de son personnel.

La Banque a décidé d'établir une comitologie interne sur les questions du verdissement, qui vise à impliquer les départements concernés et à contribuer à l'échange d'informations et au développement de l'expertise au sein de l'institution.

La BCL contribue également à la prise de conscience et partage ses connaissances en s'engageant auprès des parties prenantes nationales, européennes et internationales concernées.

## Autres initiatives

La BCL travaille sur sa nouvelle stratégie d'entreprise, en accordant une attention particulière aux considérations de durabilité.

La BCL a exploré différentes pratiques de reporting environnemental et différentes méthodologies de calcul de l'empreinte carbone afin de tracer une voie possible pour le reporting environnemental de la BCL au-delà de ses portefeuilles d'investissement.

La BCL participe actuellement aux travaux du Hub d'innovation en matière de finance verte de la Banque des règlements internationaux (BRI).